L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 140, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on peut les admettre dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil— JOSEPH SAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon,	J. Kohn,
H. G. Schmidt,	H. C. Crager,
Charles Briggs,	Pleasie Foresiall.

John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe,	L. Millaudon,
H. G. Schmidt.	

1e juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 2me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, *cour carrelée et cuisine en brique à un étage.*

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95.

23 juin P PLESSY, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à present organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

23 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

UNE assemblée des directeurs de cette institution a eu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

23j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 60 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et ornérement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un *bon cuisinier français*, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet— ED. L'HOTE.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui désireront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la *terre s'y élève* de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un *des lieux* les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une guine, des chevaux et un tir au pistolet. Les salons trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traverse n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de rigueur en nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et *sans aucun danger*.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'*avertissement du Delta*.

17 juin— JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE *des rues Victoire et le Chemin à Coulisses* du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du café, confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du *chemin à coulisses*, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agreable.

Ce *superbe* établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a cours les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

23 mai WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc, et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignente à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER.

Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à M B MARIGNY.

17 juil

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lit plus bas que Remparts, et à côté des cabinets de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 160.

23 avril A. WARTELLE, 160 rue Royale.

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, du maître MERCHANT, capitaine James Swiver, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, *à l'arrivée des chars de 6 heures*, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 8 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiver, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres jours $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précisés, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLEY.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chantiler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira au lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un *avis contraire en informe le public*, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heures P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à W BAGLEY, agent.

26 juin

POUR VERA CRUZ.

La belle goëlette, fine voilière JOSEPHINA, capitaine Crawford, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à EDMOND J FORSTALL & C.

21 juin—4 no 133, rue Royale.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, partira à la fin du mois. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE MARIA CABALLERO,

23 juil—3 no 30, rue St Louis

A VENDRE OU A FRETER POUR TAMPICO

Le brick fin voilier doublé, cloué et chevillé en cuivre ATTAKAPAS, du port d'environ 1400 barrils. Pour conditions, s'adresser vis à vis la rue Dumaineon à JOHN CROSBY.

23 juil 38, rue du Camp.

POUR BRAZORIA (TEXAS.)

La goëlette fine voilière SHENANDOAH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à Wm BRYAN.

juij 20 no 19, rue de la Commune.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goëlette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

A FRETER OU LOUER.

Le brick Mexicain, bien connu, le général SANTA ANNA, est prêt à prendre son chargement, pour quelque port du Mexique que ce soit. S'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

16 juil

La goëlette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvier, du port d'environ 6-0 barrils est prête à prendre un chargement pour un port du Mexique (celui de Tampico serait préféré) ou pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à J. PRATS & FILS

8j uin—

POUR BRAZORIA, TEXAS

La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Giffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN,

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille.

Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

Le docteur est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxembourg, rue des Remparts no 17. 21mas

Compagnie du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Alchafalaya.

Avis pour ouvrir les livres de souscription

CINQ mille actions du fonds capital de la susdite compagnie n'étant pas souscrites, quand les livres pour cette objet, étaient formés au gravant, avis est par le présent donné que les livres seront de nouveau ouverts à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Pointe Coupée, Nouvelle Orléans et à St. Francisville, Lundi le 3me d'Août prochain, sous la surveillance des commissaires de chaque endroit respectivement, et qu'ils seront ouverts toujours (Dimanche excepté) de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, jusqu'à ce que les cinq mille actions soient prises.

Les commissaires à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Nouvelle Orléans et à Pointe Coupée, voudront bien faire attention à cet avis et de se régler conformément.

B MARSHALL,
J TURNER,
W R FALCONER.
commissaires à St Francisville.

16 juil

AVIS AU PUBLIC.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Gnomoniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin ; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc et Plâtre*, tels que *Mausolées, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces cassées ; il reblanchit les *Vases et Urnes d'Albâtre* enfoncées, et les remet à neuf. 11juin

LES soussignés ont à intérêts de jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de comestibles et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.
A. LEGENDRE.

14 juil—30

FORTES TOILES A SAC DE DUNDER.

CENT-DEMI-QUARTE pièces de toile à sac supérieure, en débarquement du navire Alabama, à vendre à bon marché et en le prend sur le Levée.

ANDREWS & BROTHERS,

VACHE EPAVES.

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'Inspecteur soussigné, encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache laitière revenant vous, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche mouchetée rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 5 août prochain, elle sera vendue ce jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville.

P AUVRAY.
29 juil—10 inspecteur commis.

$10 REDE COMPENSE

Seront payés à celui qui arrêtera la négresse LAISA, appartenant à M. Lacouture, et ayant l'habitude de vendre des légumes dans ses magasin sur la Levée, entre Bienville et Dauphine. Elle était vêtue d'une robe à figure jaunes, et a la marque d'un coup sur l'œil ; elle est d'une courte taille, très grosse, figure ronde, la voix douce et la figure assez agréable, parle anglais et français ; elle a du gros seins, et est bien connue.

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

28 juillet—6 A. LACOUTURE.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite, ce nègre ne parle que l'anglais.

17 juin—6 B MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez sa maîtresse, la grisonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et le français, taille de 4 pieds 5 ou 6 pouces, elle a 2 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite grisonne a un sac main où billet pour se chercher un maître, signé par sa maîtresse.

Dix piastres de récompense seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil— Veuve COUDRAIN.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air lacieux, sans marque particulière. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte bleue vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passer pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres bâtimens, sont prévenus de ne point le recevoir à bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

BARBARIN & HILL.

8 juillet—

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de veis bleus au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, agé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure ; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez J LEBLANC fils.

15 mai—

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 25 du courant, à midi, au bureau du maire, il sera adjugé au rabais, l'entreprise des trottoirs à faire, 1o. dans la rue des Tchoumitoulas, à partir de la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse ; 2o. sur le côté nord du chemin public, dans la banlieue inférieure, à partir de la presse à coton à vapeur de la Lecée jusqu'à la rue Piété.

Les (curb et gutter stones) seront fournis par l'entrepreneur, les autres matériaux, ainsi que les tombereaux pour les transports, seront fournis par la corporation de la ville.

Chaque (curb stone) devra avoir 16 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long ; et chaque (gutter stone) 12 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 3 1-3 pieds de long, ils seront coupés et taillés avec soin, afin que, posés, leurs côtés et pavement, puissent former une ligne parfaitement droite, et que, aboutés, ils s'ajustent le plus exactement possible et présentent ensemble un solide et régulier.

Les instructions concernant la confection de ces trottoirs sont déposées au bureau du maire, où elles seront communiquées aux personnes qui voudraient les consulter.

16 juil (Signé) D PRIEUR, maire.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située au chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que toute les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3p—

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarite, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pédarite demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 juin CABOCHE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 10 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans causes, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—3,3p.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau *Mercredi prochain* 22 du courant, à midi. Par ordre de la direction.

L MATTHEWS.

15 juillet—4,3pa président.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, ne sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront les commerces de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situés dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes où elles sont en mauvais état, en placer où il en manque, faniller les fossés, réparer les rues. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. P AUVRAY.

11 juil inspec. commis.

COUVERTURES DE LAINE FRANCAISE.

1200 PAIRES Couvertures françaises de 3 point, pesant 8 1 2 livres chaque paire, très convenables pour les nègres, dernièrement reçues et à vendre par

P. O. SORBE,
30 juin—10 118 rue Royale.

SUCRE—180 boucauts de sucre de qualité supérieure en magasin et à vendre par

LAMBETH & THOMPSON.
14 juil no 18 rue St Charles.

AVIS—On a arrêté un drôle, une négresse de Caroline, propriétaire est prié de venir réclamer la dite Prague, en prouvant qu'elle est sa propriété et en payant les frais ; où, avant le 18 août prochain, à défaut de quoi, elle sera vendue le dit jour, à midi, conformément à la loi, au bénéfice des parties.

Paroisse Plaquemine, 9 juil les 1835. 18 juil—4

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin ; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin 1a

HARICOTS—30 barils de haricots du Nord, récemment reçus et à vendre par Wm BRYAN.

1e juil no 19, rue de la Commune.

TRAITES sur la Havane à vendre par

13 juil M S CUCULLU LAPEYRE & Co.

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Miguel del Arebo.—Vente par le régistier des testaments—Lundi 17 août 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Arebo, savoir :

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronne.

Conditions : 6 mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des testa.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 16j

Succession de Joachim Chaudé.

VENTE par le régistre des testaments—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chaudé, savoir :

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 23 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 27 juillet 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de John Linton.

Lucy, âgée de 25 ans. Conditions de la vente : 6 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 26j

Succession de feu Eléonor Coutier épouse décédée Emanuel Roux.

VENTE par le régistre des testaments—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Coutier épouse décédée de Emanuel Roux, savoir :

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 28 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de Joseph Lavigne h. de v. l.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h. de c. l, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Barounne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 241 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des testa

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 ju 1

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régistre des testaments—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre, mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un comptant, comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouposne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régistre.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 mai

Succession de feu Jean Maigner.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété financière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maigner, savoir :

1 Propriété foncière—1o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au plan français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 9, (Plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété de Montes Int ou autrefois appartenant à Célestin Gaspion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le demi terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné sur le terrain no 106, de l'plet no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le 29 mai 1831, par le no 11, de Pilet no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un et deux mois, pour les deux billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'plet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 119 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : datés le 30 déc 1834 et souscrits par J Toteran à l'ordre et endossés par le défunt J Maignan : un de la somme de $718 15, payable à un an ; un de la somme de $758 80 payable deux ans après date ; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date, et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclaves—6. John, nègre, âgé de 36 ans, forgeron, excellent maulier, fondeur.

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.

8. Edmond, nègre âgé de 37 ans, forgeron.

9. Agbe, négresse âgée de 16 ans.

10. William, nègre âgé de 50 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P L B DUPLESSIS, dép. reg des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux not pub, aux frais des acquéreurs. 1erjuil

Succession de feu René Louis Dunoyer.

VENTE par le régister des testaments—Lundi 3 août 1835, à 10 heures a. m, j'exposerai en vente au faubourg St-Marie encoignure des rues Girod et Gannelet un vrtu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu René Louis Dunoyer.

Conditions de la vente comptant.

21 j W F C DUPLESSIS, reg.

Succession de Edward Clark.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sylvester Gibbs Clark, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

21 juil W F C DUPLESSIS, régister.

EN débarquement de la barque Ballothan, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie du soussigné, rue Royale, no 123, des seringues de tous les genres, des bassins garnis pour malades, du rac